



EMBARGO JUSQU'AU 19.12.2006

Grand-Rue 44 - case postale 156
Tél. 021 822 44 44 Fax 021 822 44 29

Municipalité

Législature 2006-2011

Communiqué de la Municipalité No 3

Rolle, le 11 décembre 2006

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'avantage de porter à votre connaissance les communications municipales suivantes :

Appartement communal au ch. du Rosey 10

La famille de nationalité argentine qui habitait sans autorisation valable cet appartement propriété de la Commune, a quitté de sa propre initiative les lieux le vendredi 24 novembre dernier. Elle n'a pas communiqué sa destination, mais les enfants scolarisés à Rolle fréquentaient toujours nos écoles au début du mois de décembre.

Parcelle communale Vers la Pièce

L'acte de vente a été signé le 24 novembre 2006. Cette parcelle No 1334 d'une surface de 37'209 m², propriété de la Commune de Rolle, a été cédée à la société RBC Development Srl pour la somme de Fr. 7'384'000.— payable en trois tranches, soit : Fr. 2'460'000.— le jour de la vente, la même somme un an plus tard et le solde pour la date du 24 novembre 2008. Pour garantir le paiement du solde du prix de vente (Fr. 4'924'000.— après versement de la première tranche), l'acheteur a remis en dépôt, auprès du notaire pour le compte du vendeur, une garantie bancaire d'un montant de Fr. 1'204'000.— ainsi qu'un titre hypothécaire au porteur, en premier rang, de Fr. 3'720'000.—. Le coup d'envoi du chantier RBC a été fixé au 7 décembre 2006.

Etablissements publics rollois

Le contrat de bail de **La Débridée**, établi le 1^{er} février 2001 pour une durée de 10 ans, a été dénoncé par la Municipalité le 16 novembre à son échéance du 31 mars 2011. La vocation de bar-dancing de La Débridée sera remise en question dans cette perspective.

Le 1^{er} février 2007, l'exploitation du **Café-restaurant du Casino** sera confiée, comme déjà annoncé, à Mme et M. Jean-Louis Vuillemier, actuellement domiciliés à Gilly. Le contrat de bail porte sur une durée de 10 ans, jusqu'au 31 janvier 2017. Il remplace et annule celui que détenait M. Christian Dupertuis, dont l'échéance était fixée au 31 mars 2010.

Un nouveau tenancier, M. Vincent Pontillon, domicilié à Rolle, reprendra courant décembre l'exploitation de l'ex-"Provisoire", dont l'enseigne sera désormais "**Le Soft Lounge bar**". Cet établissement public, qui a subi de lourds travaux de rénovation, n'occupera que le rez-de-chaussée de l'immeuble, privé, de la Grand-Rue 78.

Afin de régler, autant que faire se peut, le problème des nuisances sonores des nuits estivales (notamment) rolloises, une charte de collaboration est à l'étude selon le modèle lausannois. Elle invitera les principaux établissements publics de la Grand-Rue à se conformer aux règles élémentaires de bon voisinage propres à concilier les attentes des résidents du centre-ville à celles des noctambules de passage à Rolle ("Sécuritas" à la clé).

Pétition de M. Pierre-François Charmillot

La Municipalité participera le 19 décembre à 13h.30 à la remise, au Président du Grand Conseil vaudois, des quelque 3000 signatures récoltées pour demander le renforcement des cadences d'arrêt des CFF à Rolle, manifestant ainsi son soutien à cette initiative.

Programme de législature 2006-2011

Ce document d'intentions sera communiqué au Conseil communal lors de sa séance du 6 février 2007. Il complétera avantageusement le "catalogue" des investissements présenté dans le cadre de la planification financière de la Commune, par le budget 2007.

Association des Amis du Château de Rolle

La Municipalité a pris acte de l'engagement de l'Association à rechercher des sponsors pour la mise en valeur de la "Bibliothèque historique" de la Commune (fonds ancien) et pour l'éclairage du Château. Le moment venu, un préavis municipal sera déposé pour financer (autorisation d'emploi des fonds privés récoltés) et organiser ces opérations de sauvegarde du patrimoine rollois. Les personnes physiques ou morales désireuses de contribuer à cet effort communal voudront bien manifester leur intérêt (promesses de dons) auprès de l'Association, via le secrétariat municipal.

Horaires de fin d'année

Les bureaux de l'administration communale seront officiellement fermés au public du vendredi 22 décembre 2006 à 11h.30 au mercredi 3 janvier 2007 à 09h.00 (période de vacances du personnel communal).

Les établissements publics bénéficieront d'une ouverture libre durant toute la nuit de la Saint-Sylvestre. Leur fermeture sera toutefois imposée à 04h.00 au plus tard pour les nuits des 1^{er} au 2 janvier et des 6 au 7 janvier 2007 (Petit Nouvel An).

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Daniel Belotti

Le Secrétaire :

Pascal Petter